



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 09.06.2021 / No : 21 / 2021

Ouverture : 20:00

Local : Salle polyvalente - Assemblée Primaire

Présidence	Christian Roth
Secrétaire municipal	Daniel Felley
Rédacteur du PV	Daniel Felley
Membres présents	Nicolas Dupont Gérard Birrer Philippe Patthey Anne Perrier Sébastien Rhoner Samuel Veuthey

Invités présents Environ 97 personnes

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants à l'Assemblée Primaire.

Il relève les faits marquants suivants :

- la Commune a confirmé les engagements suivants :

- Mme Sandra Pittet de Saxon aux services des Travaux Publics et de la Conciergerie ;
 - M. Grégoire Jacquemettaz de Martigny, qui remplace M. Miguel Roh suite à la démission de ce dernier, au poste de Technicien communal en prévision du futur départ à la retraite de M. Gabriel Forré ;
 - M. Benjamin Carron de Fully et de deux apprentis agents d'exploitation, MM. Nohlan Michelet et Gianni Belotti de Saxon ;
 - Mlle Camille Iannacone de Saxon comme apprentie assistante socio-éducative et Mlle Thaïs Fonseca Almeida toutes les deux de Saxon et M. Corentin Fellay de Martigny pour une année de stage au sein de la structure ;
 - Mlle Marion Bétrisey de Fully comme apprentie agente en information documentaire à la bibliothèque ;
 - M. Christophe Linder de Fully et Mme Séverine Sandoz de St-Imier à la PIDR ;
 - Mme Marisa Pires Ferreira de Martigny au poste de greffière-juriste de l'APEA ;
 - Mme Sabrina Pralong de Vollèges pour la succession de M. Dominique Pedroni à la direction du Service Officiel de Curatelle Intercommunal ;
 - M. Pierre Saillen au poste de Directeur du CO Fully-Saxon à la suite du départ à la retraite de M. Michel Dorsaz ;
 - Mmes Sarah Gillioz et Nathalie Alloatti Fellay pour les cours d'appui destinés aux apprentis ;
 - 9 étudiants (es) pour des jobs d'été prévus en 2021 ;
 - M. Antonio Bisazza pour dispenser des cours gratuits d'Urban Training.
- l'installation de la nouvelle pasteur, Mme Agnès Thuégaz ;
- le décès de Mme Michèle Lassal-Bessard qui oeuvrait en qualité de coach scolaire ainsi que de la doyenne de la Commune, Mme Marcelle Fort à l'âge de 102 ans ;

- l'octroi du droit de cité à M. Alessandro Tosto et Mme Alessia Arbace ;
- l'édition deux fois par année d'un journal communal intitulé "Vue de la Pierre" dont les mandats ont été confiés à M. Charly Veuthey pour la communication et à M. Lionel Bruchez pour l'impression ;
- la décision du Tribunal Fédéral suite au recours déposé par la Commune de Saxon en lien avec les transports scolaires dans les Mayens, qui conclut que "la garantie de la gratuité de l'enseignement prévue à l'art. 19 Cst. donne droit à la prise en charge des frais de transport lorsque le trajet jusqu'à l'école est excessivement long ou dangereux et que l'on peut raisonnablement attendre de l'enfant qui le fasse. Il est relevé un droit inconditionnel à ce que la collectivité publique mette sur pied un transport scolaire si celui-ci s'avère plus coûteux que, par exemple, la rémunération des frais raisonnables supportés par les parents effectuant un transport scolaire privé. L'autorité scolaire est ainsi en droit de demander aux parents (ou à des tiers autorisés) d'organiser le transport scolaire de leurs enfants, dans la mesure où ce transport est possible et raisonnable pour eux et où les frais relatifs sont remboursés, dès lors que la garantie minimale d'un transport sûr, fiable et rapide doit être respectée". Il rapporte sur la séance aménagée avec les parents des élèves et le sondage qui s'en est suivi. Il informe que la différence de coût entre la variante du bus scolaire et celle du versement d'une indemnité aux parents d'élèves a été estimée à Fr. 14'000.00/année. Dans l'hypothèse d'une augmentation de dix enfants, cette différence serait de l'ordre de Fr. 44'000.00/année. Le Conseil a décidé de privilégier la variante du bus scolaire, sous réserve du résultat financier de l'appel d'offres fait auprès de 5 entreprises de transports. Il précise qu'il s'agit actuellement de 20 familles pour 36 enfants à transporter. Il profite de remercier les membres du Conseil, de l'ancienne législature et de la nouvelle législature, pour la collégialité, l'état d'esprit, les fructueux échanges et prises de position entretenus tout au long de cette procédure ;
- la mise en place d'ateliers de prévention pour les élèves de 4H à 8H concernant l'usage des jeux vidéo, des réseaux sociaux, etc... ;
- les travaux de marquage d'une zone bleue sur la chaussée de la Route du Village afin d'améliorer la sécurité des usagers qui sortent du parking de la Maison de Commune ;
- les négociations avec la Police Cantonale et la PIDR qui ont abouti à un accord pour louer les locaux du rez-de-chaussée occupés actuellement par le CMS au Centre des Sources ;
- l'aménagement d'un parc à vélos dans la cour d'école ;
- l'octroi d'un mérite sportif à Mlle Amandine Vouilloz pour sa troisième place au championnat suisse de relais (3 x 1000 m.) ;
- l'octroi de mérites culturels à M. Corentin Détienne pour sa première place au Slow Melody Contest et Mlle Kanisha Balakumaran pour sa participation à l'émission "The Voice Kids" ;
- les travaux de remplacement des projecteurs LED au complexe sportif du Pérosé ;
- l'étude des différents secteurs concernés par le patrimoine bâti ;
- la participation de la Commune à la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme ;
- le changement de nom de la Place de la Gare à partir du 1er juillet 2021 en Place de la Révolte ;
- les travaux d'aménagement de réfection de la place située devant le dépôt des Travaux Publics ;
- l'acquisition d'une caméra à haute définition pour détecter les avalanches qui pourraient se déclencher dans le secteur de la Grand Luy ;
- le projet de construction d'un réseau de chauffage à distance, dont l'étude a été confiée à la société PMAX SA de Saxon ;
- l'acquisition d'un ouvrage militaire d'artillerie situé à Plan Bot ;
- la constitution d'une commission ad hoc concernant les travaux de rénovation du Casino et en lien avec sa future utilisation ;
- l'aménagement d'un parc à chiens dans le secteur du Pérosé ;
- - le fait qu'à ce jour la Commune compte 6'440 citoyens répartis entre 64 nationalités.

Ordre du jour de la séance :

- 21.01. Protocole de l'Assemblée Primaire du 24 février 2021
- 21.02. Lecture des comptes 2020
- 21.03. Rapport de l'organe de révision
- 21.04. Approbation des comptes communaux 2020
- 21.05. Décharge aux organes responsables
- 21.06. Nomination de l'organe de révision pour la période 2021-2024
- 21.07. Divers

21.01 PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 24 FÉVRIER 2021

Le Président informe que le protocole est à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site internet de la Commune, de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire, à moins que les membres présents ne souhaitent le contraire.

Soumis au vote, le procès-verbal est approuvé tel que présenté.

21.02 LECTURE DES COMPTES 2020

Le Président fait un large tour d'horizon des comptes 2020. Il rapporte sur :

- les comptes de fonctionnement des comptes ordinaires qui présentent une marge d'autofinancement de Fr. 4'438'608.02 ;
- les comptes de fonctionnement des services autofinancés qui présentent une marge d'autofinancement de Fr. 1'221'690.80 ;
- les investissements nets des comptes ordinaires de Fr. 3'434'969.15 et des services autofinancés de Fr. 1'343'783.30 ;
- les amortissements des biens faisant partie du patrimoine financier (Fr. 216'932.95) et administratif (Fr. 4'221'158.75) ;
- les amortissements des biens faisant partie des services autofinancés (Fr. 1'121'690.80).

Il apporte quelques précisions sur les dépenses de fonctionnement et sur les investissements importants réalisés en cours d'année, tout en relevant que la dette par habitant s'élevant à Fr. 1'628.00 (y compris les comptes autofinancés) correspond à un endettement faible.

En ce qui concerne le COVID-19, il fait savoir que le montant d'env. Fr. 633'000.00 consacré au soutien des familles, des entreprises et des sociétés locales représente près du 5% des recettes d'impôts des personnes physiques.

21.03 RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

M. Daniel Murisier de la Fiduciaire Dini et Chappot SA donne lecture du rapport de l'organe de révision des comptes 2020 et recommande de les approuver.

21.04 APPROBATION DES COMPTES COMMUNAUX 2020

Aucune question n'étant posée, les comptes communaux soumis au vote sont approuvés à l'unanimité des membres présents, moins une abstention.

21.05 DÉCHARGE AUX ORGANES RESPONSABLES

Les comptes communaux ayant été acceptés, l'Assemblée, à l'unanimité, donne décharge aux organes responsables.

21.06 NOMINATION DE L'ORGANE DE RÉVISION POUR LA PÉRIODE 2021-2024

Le Président fait savoir que, selon les dispositions de la Loi sur les Communes, le réviseur des comptes est nommé par l'Assemblée Primaire pour la période législative.

Compte tenu de l'excellente collaboration depuis de nombreuses années avec la fiduciaire Dini & Chappot, active depuis plus de 40 ans à Martigny et riche en expériences, le Président propose de poursuivre cette collaboration pour la période législative en cours.

Soumise au vote, cette proposition est acceptée à l'unanimité de l'Assemblée, moins deux abstentions.

21.07 DIVERS

Le Président propose à l'Assemblée de visionner quelques photos en lien avec des incivilités commises dans le secteur de Creta Bala pour démontrer les difficultés d'évacuation des déchets. Il relève que, récemment, des déchets de chantier ont été déposés en bordure d'un chemin forestier sur les Hauts de Saxon.

Mme Marie Josée Reuse fait part de la problématique de l'eau qui stagne dans la piscine du Centre des Sources et qui pourrait attirer le moustique tigre ainsi que de la terrasse de l'Auberge de la Pleyeux qui est actuellement en chantier. Le Président lui répond que la piscine est rattachée aux infrastructures du bâtiment, initialement dénommé "hôtel, qui a été racheté par Cronos Finance SA. La Commune est intervenue auprès du groupe Boas pour exiger que les travaux de la piscine soient terminés ou, à tout le moins, que celle-ci soit recouverte d'un plancher. En ce qui concerne l'Auberge de la Pleyeux, il fait savoir qu'une partie du mur Est s'est effondrée et que la Commune a dû adjuger en urgence les travaux de réparation et de remise en état de la terrasse à une entreprise locale pour un montant d'environ Fr. 120'000.00.

Répondant à une intervention de **M. Luc Poletti** concernant le chantier au Chemin des Écoliers, notamment en ce qui concerne les nuisances dues à la poussière, M. le conseiller Birrer fait savoir que le chantier arrive à bout touchant. La Commune interviendra auprès du maître d'ouvrage pour faire remettre en état la route ainsi que le trottoir et pour réduire au maximum ces nuisances.

M. Christophe Carron relève que la plaquette commémorative des événements de 1953 installée à la Place de la Gare est endommagée. Le Président fait savoir que le Service Technique a prévu d'entreprendre les travaux de réparation tout prochainement.

M. Gabriele Pescatore relève qu'un panneau indiquant le Chemin des Maraîchers a été enlevé. Le Président informe que le Service Technique se chargera de le remettre en place.

Répondant à une remarque de **M. Antoine Pedroni** concernant l'erreur d'orthographe sur la plaquette du Chemin du Fontanet, le Service Technique est chargé de procéder au remplacement de cette plaquette.

Mme Nadine Wastraete se plaint du fait que la fontaine située à proximité de la Tour n'est pas alimentée en eau et demande si le Conseil a réfléchi à la possibilité, pour des adultes résidant dans les Mayens, de bénéficier des services du bus lorsque celui-ci monte à vide dans les Mayens. Le Président lui répond que l'Exécutif s'est focalisé sur le transport des élèves avant de penser aux adultes, mais que cette proposition sera examinée par le Conseil communal. Il relève la problématique des normes de sécurité liées à l'équipement des bus qui sont adaptées aux enfants, mais pas forcément aux adultes. En ce qui concerne la fontaine, il fait savoir qu'il faut actionner le bouton-poussoir pour avoir de l'eau.

Mme Corinne Rossel Lovisa demande des nouvelles concernant la décharge sauvage au Charbonnet et sur la possibilité d'installer des poubelles à proximité des différents bancs situés sur les Hauts du Village. Répondant à cette dernière question, M. le conseiller Veuthey fait savoir que cette proposition sera examinée par le Conseil communal. En ce qui concerne la décharge au Charbonnet, M. le Vice-Président Dupont rapporte sur les interventions faites en collaboration avec la police et le Canton auprès des propriétaires de la parcelle concernée. M. le conseiller Rhoner l'informe que dans le cadre des travaux qui seront réalisés au Chemin des Carros en 2021, il est prévu de remplacer la conduite d'eau potable.

Mme Marie Blanche Balet demande au Conseil s'il est envisageable de prévoir des transports deux fois par jour destinés aux touristes qui souhaiteraient, notamment, se rendre à l'Auberge de la Pleyeux. Le Président relève la problématique de la mixité des véhicules enfants/adultes. Il informe l'Assemblée que, selon CarPostal, la desserte de la ligne Saxon-Fully, est fréquentée par sept à huit personnes/jour et par une à deux personnes/dimanche, ce qui rend très difficile la rentabilisation d'une ligne de transport public.

Répondant à une intervention de **Mme Claire Lise Farquet** concernant la renouée du Japon, le Président fait savoir que d'importants travaux sont prévus en 2021 en collaboration avec un bureau spécialisé. Dans l'hypothèse où ces interventions ne devaient pas être suffisantes pour éradiquer cette plante, il y aura lieu de prévoir un montant de Fr. 230'000.00 à 250'000.00 au prochain budget pour continuer cette lutte contre les plantes envahissantes.

A la suite d'une demande de **M. Michel Bignens** concernant les problèmes de circulation à Gottefrey et du mauvais état des trottoirs, M. le conseiller Rhoner fait savoir que la Commune a mandaté le bureau Transitec, spécialiste en mobilité, qui a notamment traité le problème de la circulation à Gottefrey. A ce sujet, il précise qu'actuellement, environ 11'000 véhicules/jour traversent Gottefrey, ceci notamment en raison de la fermeture du viaduc de Riddes. Il évoque des mesures à prendre pour réduire les nuisances dues à la circulation, sur le tronçon Place Pierre-A-Voir / Place Florval. Il demande l'appui des députés locaux pour soutenir le projet de la Commune tendant à dévier, dans la mesure du possible, le trafic à l'extérieur du centre du village. Le Président complète l'information en évoquant la problématique de l'augmentation des véhicules qui pourrait être liée à l'ouverture du magasin Ikea à Riddes. Il fait savoir qu'un examen sera effectué pour optimiser le trafic en direction de la Route des Îles et pour améliorer la sécurité dans le secteur de la gare.

M. Christian Cretton se plaint de la vitesse excessive des véhicules passant devant le bar Jo Perrier au Village ainsi que de l'incohérence de la signalisation mise en place au Chemin de la Cascades. M. le Vice-Président Dupont lui répond :

- que le projet de modification de la signalisation au Chemin de la Cascade est actuellement à l'enquête publique,
- que des contrôles seront effectués par la PIDR au Chemin J.-S. Farinet,
- que ses remarques concernant la problématique de la circulation au Quartier Latin seront transmises à la PIDR pour suite utile. Il rappelle que la signalisation actuelle au Quartier Latin existe depuis de nombreuses années.

Répondant à une intervention de **Mme Cristelle Da Conceicao Domingues**, M. le conseiller Veuthey fait savoir que :

- l'étude concernant la mise en place de containers pour déchets alimentaires est terminée et qu'une partie des Mayens devrait être équipée de ces installations en 2021 ;
- l'évacuation des déchets verts est plus contraignante en raison du choix des emplacements destinés à recevoir les bennes ;
- le molok surnuméraire installé le long de la route de l'Arbarey restera pour l'instant fermé, étant donné que le nombre de moloks est suffisant dans ce secteur.

Mme Monique Aubord Keller demande d'augmenter le nombre de parcs à vélos et félicite la Commune pour l'engagement d'un paysagiste pour les parcs et jardins. À ce sujet, elle propose de remplacer les surfaces minéralisées par des espaces végétalisés. M. le conseiller Rhoner répond que la problématique des parcs à vélos sera traitée avec le bureau Transitec. En ce qui concerne l'aménagement des espaces verts, il transmettra cette demande au responsable des Travaux Publics pour réflexion.

Aucune autre question n'étant posée, le Président profite de l'occasion pour féliciter et remercier le Secrétaire, M. Daniel Felley, pour ses 35 ans d'activité à la Commune de Saxon. Il lui souhaite d'ores et déjà une heureuse et agréable retraite.

Il regrette, une fois de plus, de ne pas pouvoir offrir le traditionnel apéritif aux membres de l'Assemblée Primaire en raison de la pandémie et clôt la séance à 21h45.

Le Président :

Le Secrétaire :

Christian Roth

Daniel Felley